



*Procès-verbal du Conseil de participation
du mardi 16 mars 2021 (par vidéoconférence)*

Début de la séance à 17 h 00

Levée de la séance à 18 h 20

Présents :

Les représentants du P.O. :

Monsieur David CORDONNIER – Echevin de l'Instruction publique

Monsieur Damien CASTELLI – Responsable Opérationnel service Education

Madame Valérie LEGA – Directrice Clair-Vivre Omega

Madame Valérie PASTEYNS – Directrice Clair-Vivre Alpha

Madame Cécile VANDERMEIREN – Secrétaire Clair-Vivre Alpha

La représentante de l'équipe PSE :

Néant

La représentante du personnel d'entretien :

Néant

Les représentants de l'équipe éducative :

Madame Joanne BOULVIN – puéricultrice Alpha Germinal

Madame Virginie GALATTO – institutrice Alpha Germinal

Madame Angélique MARRA – institutrice Alpha Centre

Madame Marine TOUSSAINT – institutrice Omega

Madame Anne TROTTA – éducatrice Omega

Les représentants des parents (A.P.) :

Madame Amandine DE LE COURT

Madame Nathalie HERR

Monsieur Nino PEETERS

La séance est ouverte à 17h.

Monsieur CORDONNIER prend la parole et, après avoir salué les participants, entame l'ordre du jour.

Point 1 – Approbation du PV du 15 décembre 2020

Monsieur CORDONNIER demande si des remarques sont à formuler concernant le PV de la séance du 15 décembre 2020.

En l'absence de remarque, le PV est approuvé par les membres du Conseil.

Point 2 – Présentation du nouveau logo

Monsieur CORDONNIER invite Madame LEGA à prendre la parole.

Elle explique que suite à l'enlèvement du saule pleureur de la cour de récréation - emblème du logo actuel - le choix d'un nouveau logo pour l'école a été soumis aux votes. Elle ne peut malheureusement pas encore présenter celui-ci étant donné que le service Communication ne l'a pas encore vectorisé.

Point 3 – Remplacement des classes de neige

Monsieur CORDONNIER annonce que suite à la suppression des classes de neige en raison de mesures sanitaires, le P.O. a dégagé un budget pour pouvoir proposer un moment particulier aux élèves de 6^e.

Madame LEGA explique qu'il s'agit d'un séjour d'une semaine début mai pour 2 des classes de 6^e et d'une semaine mi-mai pour les 2 autres classes ; ceci afin de respecter la bulle des 50 imposée à l'heure actuelle.

Elle ajoute l'information top secrète suivante : des « classes de fausse neige » seront organisées la semaine du 29/3 au 2/4 durant lesquelles auront lieu une raclette, une boum, ... le port de tenues de ski + l'impression d'un pull souvenir.

Elle est d'ailleurs toujours à la recherche de sapins pour l'occasion.

Madame PASTEYNS fait savoir qu'en ce qui concerne les autres classes de dépaysement de cette année, celles de Madame Virginie GALATTO - qui auraient dû avoir lieu cette semaine (du 15 au 19/3) - sont reportées à l'an prochain. Il reste celles programmées fin juin, pour lesquelles elle espère des perspectives favorables après le 2 avril.

Monsieur CORDONNIER demande si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose.

En l'absence de prise de parole, il propose de passer aux points de l'AP.

Point 4 – Cours de langues organisés par l'AP

Monsieur CORDONNIER donne la parole à Madame DE LE COURT qui rappelle que des cours d'anglais, d'italien et d'arabe sont actuellement organisés par l'AP dans un but d'ouverture à la diversité.

L'AP souhaite pouvoir continuer l'an prochain et, à cet effet, demande la planification d'une réunion avec tous les intervenants concernant la disponibilité des locaux, le nettoyage de ceux-ci, le transport entre implantations...

Monsieur CORDONNIER agrée et demande à Monsieur CASTELLI d'en prendre note en espérant que cette réunion pourra se tenir dans le courant du mois de juin.

Après avoir demandé si quelqu'un souhaitait ajouter quelque chose sur ce point, il propose de passer au point suivant.

Point 5 – Possibilité d'un réinvestissement budgétaire de la commune dans l'école, en particulier pour les récréations et les toilettes.

Monsieur CORDONNIER donne la parole à Madame DE LE COURT qui demande effectivement si le P.O. ne pourrait pas faire quelque chose pour d'une part améliorer l'état des toilettes et d'autre part augmenter l'encadrement au niveau de la cour de récréation. Elle tient toutefois à remercier les éducateurs pour leur travail.

Monsieur CORDONNIER répond qu'en ce qui concerne l'encadrement, il a été demandé aux directions de faire le point sur les besoins qui doivent être analysés par les ressources humaines pour d'éventuelles possibilités d'engagement.

En ce qui concerne les toilettes de la cour de récréation, il explique qu'une réflexion du côté des enfants a déjà été transmise au service architecture pour étude. Mais cette étude et la mise en place de marchés publics prennent du temps. Il ajoute que dans le plan triennal d'investissements dans les infrastructures scolaires, le P.O. a déjà demandé de pouvoir se faire subsidier afin de reconstruire cet espace et le rendre plus agréable.

Monsieur CORDONNIER tient toutefois à préciser qu'il n'y a pas eu de désinvestissement de la part du P.O. mais qu'il faut effectivement voir pour investir plus. Plusieurs chantiers de réflexion sont donc en cours.

À la question de Madame DE LE COURT de savoir si de plus amples renseignements seront disponibles au conseil de participation de juin, Monsieur CORDONNIER répond qu'il ne souhaite pas s'inscrire dans un calendrier mais assure qu'il va demander d'avoir des éléments plus concrets pour cette prochaine séance.

Il demande si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose avant de passer au point suivant.

Point 6 – Utilisation du terrain en face de l'école (là où les bâtiments ont été abattus) à court et à long terme

Monsieur CORDONNIER donne la parole à Madame HERR qui, soulignant le manque d'espace dans l'école, demande si ce terrain ne pourrait par exemple pas servir de cour de récréation annexe ou faire l'objet d'une construction pour Clair-Vivre.

Monsieur CORDONNIER rappelle qu'il existe déjà un réfectoire pour Clair-Vivre sur ce terrain. Les bâtiments insalubres tout autour ont été démolis mais la réflexion pour la suite n'est pas encore aboutie. Les habitants du quartier souhaiteraient conserver un espace public vert. Le P.O. est, quant à lui, bien conscient du besoin de Clair-Vivre d'avoir plus d'espace pour un réfectoire ou pour des activités sportives. Cela dit, le projet immobilier présenté auparavant ne se réalisera pas, le promoteur immobilier s'étant retiré et les permis étant devenus caduques.

Madame TROTTA demande si le parking à l'entrée du réfectoire ne pourrait pas être déplacé, les voitures mal garées causant souvent des difficultés d'accès pour les enfants. Ceci sera relayé auprès des services compétents, affirme Monsieur CORDONNIER.

Madame HERR insiste sur le fait qu'un plus grand réfectoire permettrait l'accès aux repas chauds à la majorité des élèves, réelle importance pour leur santé et leur bien-être.

Etant architecte, elle voit plusieurs propositions. Monsieur CORDONNIER suggère que le cahier des charges lui soit envoyé lors du marché public. Il espère pouvoir revenir sur ce sujet avec des éléments plus concrets mais probablement pas pour le conseil de participation de juin.

Madame LEGA tient à dire qu'elle appuie totalement la demande de construction d'un réfectoire et d'une salle de sport pour l'école et remercie l'AP de son insistance à ce sujet.

Suite à la question de Madame DE LE COURT concernant l'utilisation à court terme du terrain, Monsieur CORDONNIER répond que l'espace public est destiné à tous les citoyens et qu'y mettre des grilles pour en faire une extension de cour de récréation de l'école n'est pas une bonne idée.

Monsieur PEETERS souhaite revenir sur l'intervention de Madame TROTTA en demandant s'il ne serait pas possible de sécuriser le parking afin de ne pas gêner le passage des enfants.

D'autre part, il souligne le fait que sacrifier l'espace vert n'est pas l'unique solution pour ériger une construction, on peut construire en hauteur ou diminuer les parkings dans le cas présent.

A la question de Madame HERR de savoir par qui est utilisé le parking, Monsieur CORDONNIER répond qu'il n'est pas privé et que donc tout le monde peut s'y garer. Celle-ci déplore qu'un parking prône sur un espace qui devrait bénéficier aux habitants.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur CORDONNIER propose de passer au point suivant.

Point 7 – Divers : Marchand de gaufres

Monsieur CORDONNIER explique que l'autorisation accordée au marchand de gaufres lui avait été retirée parce qu'il n'était pas en ordre. Tout étant réglé à présent, il a pu reprendre l'autorisation existante de vendre des glaces ou gaufres sur la voie publique ; celle-ci prenant fin en février 2022.

Monsieur PEETERS déplore que la présence de ce marchand soit non seulement en contradiction avec le projet santé qui a été mis en place par l'AP, mais surtout qu'il occupe 20 % de la zone « kiss and ride » normalement réservée aux parents.

Il attire également l'attention sur le fait que son endroit de stationnement est contraire au code de la route. Le panneau de signalisation E1 au niveau du « kiss and ride » devant l'entrée de l'école (avenue Notre-Dame) signifie en effet que le stationnement y est interdit – seul l'arrêt est autorisé pour l'embarquement ou le débarquement.

Madame HERR ajoute qu'à la sortie de 15h qui se fait par l'arrière de l'école (rue de la Résistance) suite aux procédures Covid, le marchand se gare carrément sur le trottoir, manœuvrant parfois pour dégager l'accès de riverains à leur garage alors que des enfants sont autour, comme en témoigne Madame TROTTA.

Monsieur CORDONNIER va relayer ces informations auprès des services compétents et, à la demande de Madame HERR, lui suggère d'adresser un mail au Collège ou à l'Echevine de la promotion économique.

Il demande ensuite si quelqu'un souhaite aborder un autre point ; ce qui est le cas de Madame LEGA.

Point 8 – Divers : Allongement du temps de repas

Madame LEGA souhaite revenir sur l'allongement du temps de repas jusqu'à 12h40 au lieu de 12h30 demandé précédemment par l'AP :

Il ressort du Conseil d'école et du référendum effectué que sur les 22 classes (de 5/8 à 6^e primaire) du Centre, seules 2 classes y sont favorables, les 20 autres classes souhaitant pouvoir rejoindre la cour de récréation à 12h30.

Madame DE LE COURT rappelle que le temps de midi est différent suite au changement d'horaire et que la dernière assemblée avait opté pour tenir compte des plus lents. Idéalement, les deux timings devraient exister ; ce à quoi Madame LEGA répond qu'il est quasi impossible d'organiser la prise en charge d'élèves dans les classes et dans la cour simultanément.

Madame HERR comprend que les enfants aient envie d'aller jouer, parfois au détriment de leur repas, mais insiste sur le fait que, du point de vue des parents, le temps du repas doit rester un moment où l'on se pose, où l'on mange tranquillement. Elle suggère que des occupations calmes soient proposées aux plus rapides en attendant que tous les élèves de la classe aient terminé de manger et puissent sortir.

Madame LEGA dit se trouver mal mise entre l'avis des parents et celui des élèves qui, dans la pédagogie Freinet, ont une part active de décision. Elle donne la parole aux éducateurs et enseignants présents.

Madame TROTTA dit que les 6^e primaire qu'elle surveille considèrent que c'est trop long mais ajoute que lorsque plusieurs d'entre eux ont des plats à chauffer, il ne reste plus beaucoup de temps à certains pour terminer.

Madame MARRA témoigne que dans sa classe de 5/8, les enfants ont tous fini de manger à 12h30 et que les plus rapides qui prennent un livre en attendant, trouvent que c'est parfois fort long.

Il en est de même pour la classe de 5^e primaire de Madame TOUSSAINT dont tous les élèves ont fini de manger vers 12h20-12h25.

Madame GALATTO considère qu'une demi-heure pour manger ce n'est pas trop mais que du point de vue des enfants, cela dépend aussi du temps qu'il fait pour jouer à la récréation. Elle ajoute également que si l'avis a été pris chez les élèves, il doit être pris en compte.

Madame LEGA explique qu'elle en discutera avec l'équipe lors d'une réunion pour cette organisation.

Monsieur CORDONNIER clôt le sujet en disant qu'il faut effectivement respecter autant le temps de repas que le temps de plein air.

Il demande si quelqu'un souhaite aborder un autre point.

La séance est levée à 18h20.



C. VANDERMEIREN

Secrétaire



D. CORDONNIER

Président